



SERVICE ENFANCE-JEUNESSE-SPORTS – 02 96 23 91 17 – sejs@pleumeur-bodou.fr



DOSSIER D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

- JE PROPOSE MES IDEES
- J'AGIS DANS MA COMMUNE
- JE M'ENGAGE EN TANT QUE CITOYEN
- J'APPRENDS COOPERER EN EQUIPE

LE-LA JEUNE

NOM :

Prénom :

Né-e le :

à :

Âge :

Garçon

Fille (entourer)

Adresse :

*Photo
identité*

Tél portable :

Mail (obligatoire) :

Numéro de sécurité sociale :

Ma situation actuelle :

Etudes suivies :

classe :

Etablissement scolaire fréquenté :

Autre :

RESPONSABLES LEGAUX :

Madame (Nom/prénom) :

Adresse :

Téléphone portable :

Tél domicile :

Mail :

Me joindre en cas d'urgence : OUI NON

Monsieur (Nom/prénom) :

Adresse :

Téléphone portable :

Tél domicile :

Mail :

Me joindre en cas d'urgence : OUI NON

Autre personne à joindre en cas d'urgence :

AUTORISATIONS :

Je soussigné, Madame, Monsieur :

Certifie avoir pris connaissance :

- De la charte d'engagement et accepte les conditions définies dans cette charte.

Autorise mon enfant à :

- Participer au dispositif argent de poche 14-17 ans
- Être photographié et ou filmé par la ville de Pleumeur-Bodou qui utilisera les médias en vue d'une diffusion dans ses supports de communication : bulletin municipal, dépliants, site internet, réseaux sociaux Facebook, Instagram, Tik-tok, et dans la presse locale ou tout autre média utilisé, à des fins non commerciales.
 - Rayer la phrase ci-dessus en cas de non-accord.

Pièces à joindre au dossier :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile

Fait à : _____ le _____ .

Signature du responsable légal précédé de la mention « lu et approuvé » :

Signature du jeune précédé de la mention « lu et approuvé » :

Cadre réservé au service enfance-jeunesse-sports

Date de réception du dossier :

Après consultation des pièces justificatives demandées, le dossier est réputé complet et accepté.

Cachet de la mairie et signature

CHARTRE D'ENGAGEMENT – MISSION ARGENT DE POCHE

Cette charte définit les engagements réciproques entre le jeune qui participe au dispositif argent de poche et la commune de Pleumeur-Bodou qui est responsable du dispositif et de l'accueil du jeune.

En participant au dispositif, le jeune s'engage à respecter cette charte.

Périodes concernées par le dispositif

- Missions argent de poche se déroule lors des congés scolaires en demi-journée sur une durée de 3h30 maximum intégrant une pause de 30 minutes dans ce temps.
- Le jeune peut participer à 20 missions maximum par an et au maximum 15 missions pendant l'été au mois de juillet et août.

Nature des missions proposées

- Les missions se déroulent dans l'un des services de la mairie. Chaque mission étant différente l'une de l'autre, je me présente avec des vêtements adaptés à la mission. Je peux donc participer à une mission de rangement, d'archivage, de peinture, de désherbage, d'encadrement auprès d'enfants...
- Pendant ma mission, je suis accompagné par un agent communal qui m'encadre et me permet de réaliser la mission dans de bonnes conditions. L'agent communal évalue ma participation à la mission et me remet la fiche de participation qui me permettra de percevoir mon indemnisation de 15 euros.

Mon comportement et mon engagement pendant la mission

- Je me présente à l'heure et en tenue sur le lieu de rendez-vous
- Je respecte les horaires et consignes données par mon encadrant
- Je réalise la mission dans les conditions expliquées par mon encadrant
- Je respecte le temps et l'horaire de pause déterminé avec mon encadrant
- Je n'utilise pas mon téléphone portable pendant la mission, hors du temps de pause
- Je ne peux pas fumer pendant la mission
- Je reste poli et courtois avec mon encadrant et toute autre personne côtoyée pendant ma mission
- Je prends soin du matériel qui m'est confié pendant la mission

Sanctions appliquées en cas de non-respect des points énoncés ci-dessus :

- Mission non-indemnisée. L'encadrant signale le comportement du jeune sur sa fiche de suivi
- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif argent de poche

Indemnisation

- Une mission est indemnisée au prix de 15 euros si elle a été validée par la Mairie.